

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 32/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs DA PRATO Joël, PLAUCHE Jonathan

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 17/10/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

OBJET : CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », de faire vivre une expérience de vie collective, de construire un questionnement sur le milieu montagnard et de s'appropriier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet global s'élève à 5632,00 € TTC, qui s'établit comme suit :

- Hébergement : 2890,00 € TTC
- Six séances de 2 h de ski alpin et les forfaits de remontées mécaniques : 1507,50 € TTC
- Location du matériel, séances de cani-rando et de patinoire : 604,50 € TTC
- Transport aller / retour : 630,00 € TTC

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce projet, il est possible d'obtenir une subvention de 1000,00 €/classe auprès du Conseil Régional au titre du dispositif « le ski fait ses classes en Région Sud » qui financerait les cours de ski alpin (minimum six heures), activités nordiques, forfaits, location du matériel.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de réaliser une Classe de Neige à Ancelle de l'école de Bevons ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif « le ski fait ses classes en Région Sud » pour le montant de 1000,00 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**
 - o **Familles et coopérative scolaire : 2684,50 € TTC**
 - o **Communes : 1547,50 € TTC**
 - o **Conseil Régional : 1000,00 € TTC**
 - o **Association "Enfance et Montagne" 400,00 € TTC**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

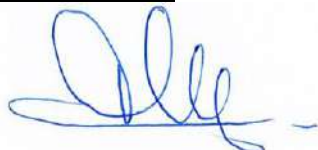
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 25 octobre 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

